

INSTITUT DES SCIENCES DE LA VISION

Préparation au Diplôme Européen d'Optométrie
Préparation au Titre de Responsable en Réfraction et Equipement Optique



DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

LIVRET DE RECEVABILITÉ (Livret 1)

Intitulé de la certification visée :

Responsable en réfraction et Equipement Optique

INSTITUT DES SCIENCES DE LA VISION

23 rue des Hauts de Terrenoire 42100 SAINT-ÉTIENNE

T. 04 77 95 31 70 | F. 04 77 95 31 79 | M. info@isvision.fr

www.isvision.fr

Rubrique N°1 : Informations vous concernant

• Etat civil

Madame : Monsieur :
(votre nom de naissance)

Votre nom d'usage ou marital :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

• Coordonnées

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Autre (travail, portable) :

Adresse professionnelle (facultative) :

.....

Code postal : Commune :

• Situation professionnelle

Dernier emploi occupé ou dernière fonction :

en situation d'emploi

CDI

CDD ou intérim

Contrat d'alternance

Employeur

en situation d'inactivité

en recherche d'emploi : inscrit à l'ANPE

oui

non

Etes-vous indemnisé par l'assurance chômage ?

oui

non

Etes-vous allocataire du RMI ?

oui

non

Etes-vous reconnu travailleur handicapé

oui

non

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

N° de dossier :

Décision de recevabilité :

Favorable

Défavorable

Rubrique N°2 : Vos expériences, salariées, non salariées, ou bénévoles

2.1 - Votre parcours professionnel en lien avec la certification

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel. Pour cela, inscrivez chacun des emplois que vous avez occupés jusqu'à ce jour.

Période d'emploi	Emploi occupé (intitulé de votre fonction)	Temps plein / partiel (quotité)	Employeur (nom et adresse de la structure)	Activité principale de la structure	Activités exercées	Public visé
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						

2.2 - Votre parcours professionnel sans lien avec la certification

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel. Pour cela, inscrivez chacun des emplois que vous avez occupés jusqu'à ce jour.

Période d'emploi	Emploi occupé (intitulé de votre fonction)	Temps plein / partiel (quotité)	Employeur (nom et adresse de la structure)	Activité principale de la structure	Activités exercées	Public visé
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						

2.3 - Vos activités bénévoles

Présentez les fonctions bénévoles que vous avez éventuellement exercées, y compris celle(s) que vous exercez actuellement.

Ces fonctions peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Durée d'exercice	Fonction exercée	Temps Consacré (nb. d'heures / semaine, ...)	Nom et adresse de la structure	Activité principale de la structure	Public visé
Du Au					
Du Au					
Du Au					
Du Au					
Du Au					
Du Au					
Du Au					

Rubrique N°3 : Votre parcours de formation

Présentez l'ensemble de votre parcours de formation, ainsi que le(s) diplôme(s) obtenu(s).

Pour cela, indiquez les principales étapes de votre scolarité ainsi que les différentes formations que vous avez suivies par la suite (stages, formations suivies en cours d'emploi, actions de formation continue, formations suivies dans le cadre d'un congé individuel de formation, ...).

Période de formation	Intitulé de la formation	Durée totale en heure	Nom et adresse de l'organisme / établissement de formation	Attestation, certificat, diplôme obtenu(s) et année d'obtention
Du Au				
Du Au				
Du Au				
Du Au				
Du Au				
Du Au				

Rubrique N°4 : Pièces à joindre à votre demande

1. Pour justifier de votre identité, vous devrez fournir :

- une photocopie recto verso de votre carte d'identité
- ou une photocopie de votre passeport
- ou une photocopie de votre titre de séjour

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

Pour vos activités salariées, vous devrez fournir :

- soit une attestation signée de votre employeur
- soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.

Pour vos activités bénévoles, vous devrez fournir :

- une attestation d'une autorité reconnue de l'organisme où se déroule cette activité qui fera apparaître la date de début et de fin de l'activité et sa durée moyenne sur une année.

Pour vos activités non salariées (libérales), vous devrez fournir :

- l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

3. Pour justifier de votre parcours de formation :

- soit une photocopie de vos diplômes
- soit une attestation de l'organisme de formation

Rubrique N°5 : Déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),, déclare sur l'honneur

- que toutes les informations fournies sont exactes
- avoir formulé la demande de validation des acquis de mon expérience pour :

la certification de Responsable en Réfraction et Equipement Optique

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à

le

Signature du candidat

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (*code pénal, art.441-1*)

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (*code pénal art.441-6*)